

Semaine 4 : Une “Propriété intellectuelle”? Du droit d’auteur et copyright aux licences libres ou ouvertes pour les RELs

Semaine 4

Bonjour à tous !

Je m'appelle Isabelle Ramade et je vais vous présenter la semaine 4. Cette semaine est consacrée aux questions de droit et de licences **libres ou ouvertes** appropriées pour les Ressources Educatives Libres, les REL.

A titre professionnel, je suis enseignante en Sciences à l’université Paris Sud et donc directement concernée par les REL. A titre personnel, j’œuvre pour la culture du Libre à travers diverses associations, tant pour les logiciels libres que pour les autres ressources libres, et en particulier les REL. Cette semaine, je vous propose donc une exploration des concepts de "libre" et d'"ouvert", depuis leur émergence dans les années 80 jusqu’à la problématique contemporaine de la propriété intellectuelle : comme vous le savez sans doute, celle-ci est questionnée à l’ère d’Internet. Il est possible de l’assouplir grâce aux licences gouvernant le libre et l’ouvert : nous verrons que ces licences autorisent par avance des usages qui étaient au contraire interdits *a priori* par ce droit de propriété. Chaque jour de cette semaine 4 sera consacré à l’exploration d’un thème, avec une séance live à mi-parcours et en fin de semaine.

Collectivement, nous nous poserons une série de questions pour explorer ce vaste thème :

- Dans un premier temps nous nous demanderons : quels sont les problèmes posés par les régimes actuels du droit d’auteur et du copyright ? Et d’ailleurs, quel régime s’applique dans votre pays ? Que recouvrent exactement les concepts de “libre et d’ouvert” ? En quoi sont-ils consubstantiels aux pratiques d’enseignement et d’apprentissage ?
- Ensuite, nous explorerons les licences de logiciels libres ainsi que les licences pour les autres ressources, en cherchant lesquelles sont appropriées pour les usages éducatifs souhaités : quels droits accordent-elles à l’utilisateur ? Quelles sont les principales licences et leur compatibilité pour la réutilisation de REL ? En quoi consiste le système de licences Creative Commons et pourquoi est-il très répandu ? Nous nous interrogerons également sur la notion de code source d’une REL, code source dont le partage est indispensable pour un remix efficace des REL.
- Bien entendu, nous chercherons comment trouver des Ressources Educatives Libres sous la licence souhaitée; nous nous demanderons par exemple quelles sont les conditions de licence des Cours en Ligne dits Ouverts et Massifs.

Et pour les enseignants que nous sommes, nous terminerons la semaine par des questions pratiques :

- comment respecter les termes de licence d’une REL lorsqu’on l’utilise ou qu’on la remixe, par exemple lorsqu’on souhaite insérer une image sous licence libre dans son propre cours ? Lorsque nous produisons nous-mêmes des ressources

pédagogiques, quelle licence allons-nous choisir, en fonction de nos valeurs, de notre sensibilité et des objectifs que nous poursuivons ?

Au terme de cette semaine, une discussion en live nous permettra d'ouvrir vers l'avenir : est-ce que vous pensez que le droit va évoluer pour favoriser le partage et donc l'accès au savoir ? Comment être le plus efficace, à travers notre contribution à des REL, pour constituer un corpus de Biens communs informationnels dans le domaine éducatif ?

J'espère que cette semaine vous passionnera et que vous partagerez votre expérience, pour qu'ensemble nous construisions une base de connaissances et de ressources, contribuant à diffuser la culture du Libre en Education dans la francophonie.

A très bientôt !